

LA MUSIQUE IMMORALE



Au cours de l'été dernier le Guide a adressé la lettre suivante aux principaux critiques et compositeurs : « Les Américains, poursuivant leur campagne d'assainissement moral, viennent de s'attaquer à la Musique. Ils veulent proscrire non seulement le Jazz que Mrs van Winckle, chef de la police féminine, considère comme une « musique indécente et de gens fous » mais toute la **Musique sans paroles** que M. Hart, autre personnalité policière, déclare « dangereusement troublante ». Il ne faut pas, croyons-nous, laisser passer ces allégations fantaisistes : nos parlementaires ne manqueraient pas d'en tirer argument pour opposer une fin de non-recevoir aux revendications des musiciens, notamment à celles que le Comité d'Etude et d'Action pour la défense de la Musique s'efforce de faire aboutir. Une mise au point est nécessaire. Les différents aspects de la question pourraient être les suivants : La musique **en soi** a-t-elle un caractère de moralité ou d'immoralité? Les effets immoraux de la musique — s'il en existe — ne sont-ils pas **dans l'impression** et, par conséquent, extrêmement subjectifs? Ne fait-on pas confusion entre la musique elle-même et les différents éléments littéraires, plastiques ou autres qu'on lui adjoint? La Musique n'est-elle pas, — certaines réserves faites peut-être — un facteur de perfectionnement moral de l'individu et de la société? »

Le Guide a reçu une cinquantaine de réponses. Par ailleurs, signalons un important article de notre éminent confrère E. V. Lermoz dans « Candide » (1^{er} octobre) et un amusant écho de Willy, toujours spirituel, dans « L'Ére Nouvelle » (5 octobre).

« Vos inquiétudes, en ce qui concerne la campagne contre la « musique immorale » ne me paraissent pas justifiées. Les parlementaires ne pourront jamais faire moins pour la musique qu'ils n'ont fait jusqu'à ce jour. Je souhaite, au contraire, vivement voir ranger la musique au nombre des plaisirs immoraux, indécents et troublants.

« Le jour où l'audition d'une Sonate sera devenue une volupté dangereuse et perverse il y aura foule aux concerts et les compositeurs de musique pourront espérer gagner leur vie et occuper dans notre société une situation aussi honorable et respectée que celle des tenanciers de maisons de jeu. »

A. HONEGGER.

« 1^o Ce que disent et ce que pensent les Américains au point de vue musical n'a aucune importance ; j'écris cela non pas par dédain vis-à-vis d'un peuple neuf dont les efforts vers la compréhension de notre art sont méritoires, mais parce que si nous subissions l'influence américaine, les rôles seraient renversés... et ce serait un gâchis de plus dans le gâchis général.

« 2^o Oscar Wilde disait : il n'y a pas de littérature morale et immorale, il y a de la bonne et de la mauvaise littérature ; ne pourrait-on pas en dire autant de la musique, bien qu'il soit difficile de déterminer exactement où s'arrête la bonne musique et où commence la mauvaise? D'ailleurs, cette confusion de l'art et de la morale est propre aux Anglo-Saxons, pour nous, Latins, la morale est une chose et l'art en est une autre. Je souhaite que nous ne changions pas cette manière de voir. »

Jean DERE.

« Il me paraît inutile de vous parler des attaques américaines contre la musique sans paroles... La musique est au-dessus de ces fantaisies stupides... et n'a rien à craindre.

« Les attaques américaines contre nos finances sont plus dangereuses !... »

Marcel-Samuel ROUSSEAU.

« Si pour tel auditeur la musique est une cause d'émotions profondes et variées, alors que pour tel autre, elle n'est que lettre morte, ou bruit désagréable, ses effets sont donc d'ordre subjectif, et elle ne peut, en elle-même, être immorale, il faut l'intervention d'autres facteurs pour justifier sa proscription.

« Quant au jazz (et les productions qui l'alimentent) il ne peut être question, à mon avis, de le retrancher de la musique, puisqu'il n'en fait pas partie ; mais, il est regrettable et attristant de voir certains compositeurs qui s'intitulent d'avant-garde, se jeter à corps perdu sur cette pâture exotique sans intérêt, avec l'espoir d'y trouver les idées qui leur manquent ! Ce qu'il faudrait réformer, c'est le goût du public et son snobisme ridicule, de là vient tout le mal. Rééduquons le pauvre public égaré et laissons le jazz au dancing et la musique aux musiciens ! »

Jeanne BARBILLION...

« La musique, elle-même, ne saurait être immorale. Seuls, peuvent être dits immoraux, les textes ou les éléments plastiques susceptibles de l'accompagner et... les auteurs et interprètes, qui, sciemment, faussent le goût du public.

« En revanche, il y a de la musique mauvaise, insipide et malsaine qui, avec ou sans jazz, se véhicule plus facilement que l'autre et est aisément assimilée par la masse non éduquée. Or, la bonne musique peut parfaitement devenir un facteur de perfectionnement moral de l'individu et de la société. Pour cela, introduisons là à l'école, mettons les concerts, théâtres, manifestations artistiques à la portée du grand public, propageons la musique saine par tous les moyens (la T.S.F. précisément, en est un puissant) et faisons une guerre sans merci aux fauteurs, quels qu'ils soient ! »

(A suivre.)

MARCEL-BERNHEIM.